

Bavures

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **130 (1985)**

Heft 2

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Bavures

Les tortionnaires du père Popielusko ont vraisemblablement commis une erreur, celle de n'avoir pas vérifié sur-le-champ l'état de son compagnon ayant sauté de la voiture du rapt roulant à bonne vitesse. Cette omission sera suivie du procès que l'on sait. Il leur sera reproché au passage d'avoir jeté le discrédit sur le système et les autorités de leur pays, de les avoir compromis. Un tel délit a-t-il davantage pesé dans la balance du jury que le meurtre présenté, en quelque sorte, comme la conséquence de l'attitude de ce prêtre, taxée de provocatrice? En l'occurrence, le procureur a requis la peine de mort contre l'exécutant des basses œuvres, à savoir le dernier maillon de la chaîne, si court eût-elle été remontée. Comme dans la chanson, «c'est toujours le pauvre prolo qui trinque». Le jury ne l'a pas suivi. Peut-être a-t-il voulu ne pas trop décourager certaines initiatives, ni saper les vertus de l'obéissance inconditionnelle?

A des milliers de kilomètres, au Bourkina-Fasso, on se plaît à rapporter que la situation est «calme et contrôlée». C'est du moins ce qu'affirme le Conseil national de la révolution. Le chef de l'Etat, Thomas Sankara, vanté comme «homme dé-

cidé» par l'un de nos quotidiens, a procédé à une «clarification politique», mettant en touche le Parti africain de l'indépendance et la «proche» Ligue patriotique pour le développement, par trop pro-soviétiques. Il faut bien un peu montrer patte blanche si l'on doit retrouver quelque crédit permettant de rééchelonner les échéances financières consécutives à une gestion dont le principal succès semble être que «la première phase de la révolution, destinée à vaincre la réaction, est terminée». A quel prix! — Le procès n'en aura pas lieu, faut d'inescramotables témoignages à conviction.

En Iran se fête le sixième anniversaire de ladite République islamique. On voudrait rappeler ici avec quels trémolos nombre de commentateurs saluaient alors l'avènement de l'ayatollah Khomeiny. Il convient de leur rendre cette justice que, aujourd'hui, alors que 40 000 exécutions et 120 000 emprisonnements jalonnent ces années (au dire de la résistance iranienne), ils condamnent le joug sous lequel le pouvoir de Téhéran contraint toute opposition.

En faudra-t-il autant ailleurs, sous les régimes totalitaires de tous bords, pour dessiller certaines paupières?

RMS